

Annexe 2

DEMANDE DE TRAVAIL A TEMPS PARTIEL SUR AUTORISATION ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

date limite de retour : le 22 mars 2026

1^{ère} demande

Renouvellement

Et dans le cadre de la retraite progressive à compter du :

Je soussigné(e) :

NOM :

NOM de jeune fille : Prénom :

Ecole d'affectation :
.....

Nature du poste :
(préciser adjoint - directeur d'école - Brigade - enseignant spécialisé ou autres)

sollicite l'autorisation d'exercer mes fonctions à temps partiel durant l'année scolaire 2026-2027 selon les modalités suivantes : (cocher l'une des cases ci-dessous)

50%

écoles à 4 jours : libération de 2 journées entières par semaine

écoles à 4.5 jours : libération de 2 journées entières par semaine et 1 mercredi sur 2

75%

écoles à 4 jours : libération d'1 journée entière par semaine

écoles à 4.5 jours : libération d'1 journée entière par semaine et 1 mercredi sur 4

78.13%

pour les écoles à 4.5 jours uniquement, libération d'1 journée entière par semaine

80 % à titre exceptionnel et pour raisons sociales ou médicales (voir les modalités dans la circulaire)

A compléter impérativement : si le 80 % ne peut être accordé, préciser la quotité de repli :%

Pour les écoles à 4.5 jours :

Rappel : la quotité de temps de travail à temps partiel est calculée en rapportant le nombre d'heures effectuées au service d'enseignement de 24 heures pour un temps plein.

Cas particulier :

si votre quotité effective à la rentrée 2026 est inférieure à 75 % du fait de l'organisation des horaires de votre école, souhaitez-vous que votre quotité soit ajustée à 75 % ? Oui Non Ne se prononce pas encore

TEMPS PARTIEL à 50% annualisé :

Les enseignants souhaitant un **50 % annualisé** sont invités à se faire connaître par courrier électronique **séparé** en précisant la période souhaitée. Cette modalité spécifique nécessitant un fonctionnement particulier, chaque cas sera étudié en fonction de la possibilité de constituer un binôme couvrant la totalité de l'année scolaire.

- je souhaite travailler la période 1 (1 septembre-31 janvier)
 - je souhaite travailler la période 2 (1 février – 31 août)
 - j'accepte de modifier la période travaillée si nécessaire
 - en cas de refus, je souhaite travailler à temps partiel (quotité) / à temps complet
-

MOTIF DE LA DEMANDE :

- sur autorisation** - Indiquez précisément les raisons de cette demande et joignez les pièces justifiant la demande :

 - dans le cadre de la cessation progressive d'activité** : date de début :
-

Renseignements complémentaires :

Nombre d'enfants à charge : Date(s) de naissance :

Dans l'intérêt des élèves, le partage de sa classe implique une communication approfondie et régulière avec l'enseignant titulaire ou stagiaire qui complète votre service.

A réception d'un message dans votre boîte mail académique, il vous appartiendra de télécharger votre arrêté de temps partiel via l'application « Agape-arrêtés ». Aucun envoi postal ne sera effectué.

Ale.....

Signature

Document à retourner par courrier électronique uniquement à :

**1 - circonscription de rattachement
et**

2 - copie à gestioncollective37@ac-orleans-tours.fr

jusqu'au 22 mars 2026, délai de rigueur, accompagné des pièces justificatives.